

N° 2010/O2/067

REPONSE DE MONSIEUR JEAN-LOUIS LUCIANI

PRESIDENT DE L'ODARC

A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Viviane BIANCARELLI

AU NOM DU GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS

DU FRONT DE GAUCHE»

Objet : Evaluation du PDRC 2007/2013

Il convient de noter que la mise en œuvre du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC) dont la CTC est autorité de gestion répond à un cadre réglementaire contraint qui prédéfinit son architecture et en grande partie son contenu.

Toutefois, l'esprit de rédaction du programme présenté devant l'Assemblée de Corse a conduit la CTC à proposer à la Commission Européenne une série de dispositifs et de mesures d'aides prenant en compte les spécificités du monde agricole et rural insulaire.

Ainsi, le PDRC 2007-2013 s'attache à couvrir l'ensemble des problématiques en milieu rural en proposant une série de dispositifs visant l'installation, la structuration et la préservation de l'outil économique indispensable à la qualité de vie en milieu rural.

Si l'état d'avancement financier de ce programme se caractérise par une forte mobilisation des crédits du PDRC soit 41 M€ de FEADER programmés depuis 2007, il n'en demeure pas moins qu'une évaluation

de ce programme s'impose afin de mesurer l'efficacité et l'efficacit  de la programmation.

C'est pourquoi, en 2009, la CTC en partenariat avec l'Etat a souhait   laborer un plan r gional d' valuation permettant ainsi de mesurer la coh rence des financements europ ens sur l'ensemble du territoire insulaire (FEADER, CPER, FEDER).

Conform ment   la r glementation, cette  valuation a  t  d l gu e   un prestataire qui dans le cadre de l' valuation   mi-parcours du PDRC devra d'ici la fin de l'ann e 2010 aboutir   la r daction d'un rapport final.

L'objectif g n ral de cette  valuation est donc d'accompagner la r vision   mi-parcours du programme pr vue en 2011 et d'en am liorer sa mise en  uvre.

A partir des r sultats de cette  valuation, l'autorit  de gestion du PDRC sera en mesure de pr senter   l'Assembl e de Corse des ajustements et de nouvelles orientations en ad quation avec les objectifs strat giques affich s par ce programme.

Par ailleurs, cette r vision devra int grer les nouveaux objectifs de la PAC (*zones souffrant de handicaps s v res et permanents – article 174 du Trait *) en d fendant notamment le fait que l'agriculture Corse ne r pond pas des m mes probl matiques que les zones agricoles continentales qui subissent les effets  conomiques des pratiques intensives.

Je vous remercie.